



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
8 Juillet 2025

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 1
Votants : 26

Date de la
convocation :
2 Juillet 2025

Domaine
Commande
Publique
Pour : 23
Contre :
Abstention : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250709-202507D0042-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

N° 202507D042

L'an Deux Mil vingt-cinq le 8 Juillet, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU – F. MARECHAL - I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET- J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA – F. JANET - J. SAINT PIERRE – V. PEYROL -- J. LIENHARDT – S. BAUDIN- P. NOBLET

ABSENTS :
S. CLOUPET a donné pouvoir à M. BIELOKOPYTOFF
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
C. SEMINARA a donné pouvoir à V. PEYROL
S. GUEDON a donné pouvoir à P. LARRIEU
D. SEBAI a donné pouvoir à M. MACON
F. CANARD a donné pouvoir à J. LIENHARDT

S. ROGNARD

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2025-443-03 :ACCORD CADRE DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES
BATIMENTS COMMUNAUX**

La marché actuel d'entretien des bâtiments communaux prenant fin, la Commune de Villars les Dombes a procédé au lancement d'une consultation afin de renouveler ce marché.

Les prestations du présent marché portent sur l'entretien des bâtiments communaux, à savoir:

- École élémentaire et maternelle
- Centre Social
- Halle des sports
- Gymnase
- Vitrierie

Il s'agit d'un ACCORD-CADRE sur appel d'offres ouvert et soumis aux dispositions des Articles L.2124-1 à L2124-4 et R2124-1 à R2124-4 du Code de la commande. Il s'agit d'une procédure formalisée.

La prestation se décompose de la façon suivante :

- des interventions régulières dont la fréquence est fixée dans le CCTP et dont les prix sont fixés dans le DPGF .
- des interventions ponctuelles qui seront assurées par le titulaire en fonction de la demande du pouvoir adjudicateur et dont les prix sont fixés dans le BPU .

Les candidats devaient répondre impérativement à la formule de base et aux prestations supplémentaires éventuelles.

Une clause d'exécution à caractère social, en référence à l'article 16 du CCAG de FCS et en application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique du 1er Avril 2019, a été inclus dans ce marché.

La publicité a été effectuée conformément aux dispositions du code la commande publique

- Le 30 Mai sur le Progrès
- Le 28 mai sur le profil acheteur forme <https://marchespublics.ain.fr>
- Le 28/05 et 3/06 sur le JOUE et BOAMP

La date de remise des offres était fixée au 27 Juin 2025 à 17h.

- 24 dossiers ont été retirés.
- 4 offres dématérialisées ont été remises.

ABER PROPLETE AZUR	69 Genas
NETTRA NET	01 Certines
SAINES EUROCLEAN	01 Bourg-en-Bresse
PRO ECO NET	01 TOSSIAT

L'analyse des candidatures pour chaque candidat étant conforme à la demande, les 4 offres reçues ont été analysées.

Le contenu des offres a été apprécié suivant les critères figurant dans le règlement de consultation. L'application de ces critères permet de déterminer « l'offre économiquement la plus avantageuse » selon les dispositions des articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la Commande Publique.

-Valeur technique de l'offre (notée sur 60 points):

Points analysés: Moyens humains :20 points
Moyens matériels et équipements: 15 points
Démarche Qualité et Traçabilité: 15 points
Développement Durable: 10 points

-Prix (notés sur 40 points)

Le marché est conclu pour un an à compter du 1er octobre 2025. Il pourra être reconduit 3 fois à sa date anniversaire par décision expresse du pouvoir adjudicateur, notifié au titulaire deux mois avant l'échéance annuelle. Le marché prendra obligatoirement fin le 30/09/2029.
Après analyse des offres, et sur avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 1^{er} Juillet 2025, l'entreprise retenue est:

ABER PROPLETE AZUR

pour un montant de **127 992.01 € HT**
Bâtiments communaux : 122 196.42 € HT
Vitrierie : 5 795.59 € HT

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du CGCT et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Vu l'article R 2152-6 et R 2152-7 du code de la commande publique relatif au classement des offres ;

Considérant que l'accord cadre actuel relatif à l'entretien des bâtiments communaux arrive à terme le 30 septembre 2025;

Considérant que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 1er Juillet 2025 afin de classer les offres, selon les critères prévus au règlement de consultation ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord cadre relatif à l'entretien des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (**Abstention : S. Baudin, J. Lienhardt avec procuration F. Canard**)

✓ **DÉSIGNE** comme titulaire du marché n°2025-443-03 le prestataire suivant :

ABER PROPLETE AZUR pour un montant de :
Bâtiments communaux : 122 196.42 € HT
Vitrierie : 5 795.59 € HT

- ✓ **AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs et comptables relatifs au marché, notamment l'acte d'engagement**
- ✓ **PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice concerné**

 Le 9 Juillet 2025,
Le Maire,
Pierre LARRIEU